



Ville de
L'Ancienne-Lorette

On est unique

1575, rue Turmel
L'Ancienne-Lorette
(Québec) G2E 3J5
418 872-9811

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la Ville de L'Ancienne-Lorette, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du 27 mars 2018, le conseil municipal a adopté le *Règlement n° 309-2018 modifiant le règlement n° V-1230-99 concernant la circulation et le stationnement – stationnements prohibés et vitesse.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation au Service du greffe situé à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette pendant les heures régulières de bureau.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 11 avril 2018

**Greffier de la Ville,
Claude Deschênes, avocat, OMA**